

UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE

Des partenariats multiples avec :

- ▶ d'autres ministères (Éducation Nationale, Enseignement supérieur, Culture ...),
- ▶ des collectivités territoriales,
- ▶ des fondations de mémoire (Fondation de la Résistance, Fondation pour la mémoire de la Shoah, etc.),
- ▶ des musées mémoriaux (la maison d'Izieu, le CERD au Struthof, le mémorial de la Shoah),
- ▶ des pays étrangers afin de créer un mouvement d'internationalisation de la mémoire entre les anciens alliés et adversaires pour développer une politique de mémoire commune,
- ▶ l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG),
- ▶ l'association «le Souvenir français» qui s'est donnée pour mission la conservation de la mémoire des soldats «Morts pour la France».

DES RESSOURCES EN LIGNE

Des sites Internet à votre disposition pour aller plus loin, et découvrir l'ensemble des actions du ministère de la Défense et des Anciens combattants en matière de mémoire :

- ▶ www.defense.gouv.fr/memoire, un espace «Mémoire» sur le site du ministère de la défense et des anciens combattants pour connaître l'actualité relative à la mémoire et au patrimoine culturel.

- ▶ www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr, met à la disposition du public des documents numérisés et des informations issues des fonds d'archives et des collections conservés par le ministère de la Défense et des Anciens combattants.
- ▶ www.cheminsdememoire.gouv.fr, site dédié au tourisme de mémoire pour explorer le patrimoine historique et les lieux de mémoire de la France. Ce site propose notamment de nombreuses ressources documentaires (articles, iconographies, images d'archives, etc.).
- ▶ www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr, pour rechercher les fiches nominatives des combattants tués au cours des conflits du XX^e siècle et enterrés dans les nécropoles nationales et les carrés militaires communaux.
- ▶ www.defense.gouv.fr/educadef, un espace éducatif dédié au lien armée-nation.
- ▶ www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr, pour découvrir les archives de la Défense.

• Contacts :

Ministère de la Défense
et des Anciens combattants
Secrétariat général pour l'administration
Direction de la mémoire, du patrimoine
et des archives
14 rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07
Mél : dmpa-com@sga.defense.gouv.fr

CRÉDITS PHOTOS

> J. Robert - SGA/DMPA

> J. Bruyer - 1917

INTRANET > www.sga.defense.gouv.fr

INTERNET > www.defense.gouv.fr/sga



CONCEPTION GRAPHIQUE / RÉALISATION : SGA/Com 2011
© Pascal ILIC - Directeur artistique / Graphiste
© Pascale VARACHE - Maquettiste graphiste



LA POLITIQUE DE MÉMOIRE

«La mémoire ce n'est pas la nostalgie du passé, c'est la préparation de l'avenir». Cette phrase du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale illustre la politique de mémoire mise en place par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

DU PASSÉ VERS L'AVENIR, TRANSMETTRE DES VALEURS COMMUNES



La politique de mémoire

Perpétuer le souvenir des guerres que la France a connues depuis 1870, accompagner les actions des anciens combattants pour transmettre les valeurs républicaines qu'ils ont défendues, favoriser la cohésion sociale, tels sont les objectifs de politique de mémoire nationale.

La transmission aux jeunes générations

Sensibiliser les jeunes générations est primordial : écoliers, collégiens, lycéens et étudiants seront demain les acteurs de cette politique de mémoire. A cette fin, des partenariats ont été signés entre les ministères de la Défense et des Anciens combattants, de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Développer le tourisme de mémoire en valorisant davantage le patrimoine militaire et en s'appuyant sur un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales.

SE SOUVENIR ENSEMBLE

Les commémorations nationales

Les cérémonies permettent de perpétuer le souvenir des conflits dans lesquels la France a été engagée et de rendre hommage aux combattants et aux victimes.

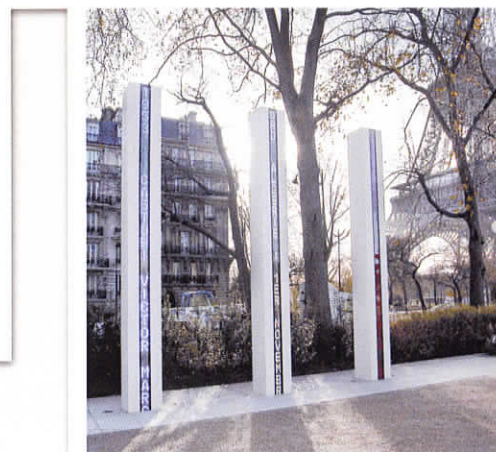


Neuf journées nationales sont organisées par le ministère de la Défense et des Anciens combattants dont les plus connues sont le 8 Mai et le 11 Novembre.

D'autres cérémonies sont organisées pour des anniversaires quinquennaux ou décennaux (bataille de Verdun, Débarquement du 6 Juin 1944, etc.)

Les sépultures de guerre

Le ministère de la défense et des anciens combattants a en charge l'entretien des tombes des militaires «Morts pour la France». Il œuvre aussi pour la rénovation et la valorisation de ses sépultures. Au total, on dénombre 265 nécropoles nationales, 2 200 carrés militaires communaux et près de 1 000 cimetières français dans 78 pays, pour un total d'environ 729 000 sépultures.



LES ACTIONS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES

Les actions culturelles : quatre axes principaux

- ▶ la découverte du patrimoine mémoriel grâce aux trois grands musées nationaux : le musée de l'armée, le musée national de la marine, le musée de l'air et de l'espace et les musées de tradition,
- ▶ le soutien aux projets culturels liés à la mémoire des conflits contemporains (spectacles, documentaires, expositions, colloques, festivals),

- ▶ la publication d'ouvrages, de revues, de plaquettes et brochures, d'expositions, consacrés à la mémoire des conflits contemporains notamment le mensuel «Les Chemins de la mémoire» consultable en ligne sur www.defense.gouv.fr/memoire (abonnement gratuit pour les CDI des lycées, les bibliothèques et les associations),
- ▶ la conservation et la valorisation des archives au sein du Service Historique de la Défense (SHD).



Les actions pédagogiques

De nombreuses actions menées par le ministère encouragent les jeunes citoyens à s'intéresser à la mémoire des conflits contemporains, notamment :

- ▶ le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) organisé chaque année en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et les fondations de mémoire,
- ▶ le soutien financier aux projets pédagogiques des établissements scolaires,
- ▶ l'aide aux associations pour la mise en place d'actions pédagogiques liées au domaine de la mémoire et du patrimoine,
- ▶ le soutien aux actions menées par les trinômes académiques, structure réunissant des représentants des deux ministères et des associations régionales des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN).
> cf. plaquette «La politique de l'action éducative»